



Communiqué de presse

24 juillet 2023

Le Syndicat National des Dermatologues-Vénéréologues appelle à encadrer d'urgence la pratique des injections esthétiques

Les injections sauvages d'acide hyaluronique ou de toxine botulinique vont bon train, comme l'a rappelé récemment l'interpellation de deux femmes dans le Nord pour s'être livrées illégalement à ces pratiques sur 600 personnes. À la clé : des conséquences désastreuses, comme le constatent les dermatologues lors des consultations visant à en réparer les dégâts.

Produit injectable, l'acide hyaluronique appelle des règles de sécurité sanitaire et d'acceptation strictes, qui ne sont pas respectées. Ces produits sont vendus sans contrôle ni obligation d'ordonnance et leur utilisation est actuellement régie par l'annexe 16 du règlement européen des dispositifs médicaux qui impose normalement aux opérateurs de vérifier la traçabilité et de contrôler la distribution. La gestion des risques sanitaires est le maillon faible de cette pratique malgré les alertes répétées. Le syndicat appelle l'ANSM à prendre les mesures nécessaires

Fort de ces constats et face à l'urgence sanitaire induite, le Syndicat National des Dermatologues-Vénéréologues appelle d'urgence à un contrôle de la vente de ces produits, dont l'usage doit être réservé à des médecins habilités et diplômés pour les utiliser, tels que les dermatologues. Une mesure qui tarde à entrer en vigueur malgré les appels à l'interdiction de la vente libre des produits de comblement et au contrôle strict de la vente de la toxine botulinique. Des mesures urgentes sont nécessaires, sans céder au lobbying des industriels.

Le syndicat espère que le ministre de la Santé et de la Prévention nouvellement nommé prendra rapidement les mesures qui s'imposent concernant cet enjeu de santé publique.

Dr Luc Sulimovic

Président du Syndicat National des Dermatologues-Vénéréologues (SNDV)

Contact presse
Vanessa Ralli
06 61 18 06 52
contact@sndv.org